

Guide tarifaire des principales opérations

Tarifs en vigueur pour les clients e.LCL au 18/05/2011





e.LCL À LA CARTE

Bénéficiez de remises cumulables
et permanentes

Choisissez une carte de paiement⁽¹⁾ et chaque produit ou service⁽¹⁾ souscrit dans le cadre de l'offre, vous donne droit à 5 % de remise sur le total de vos cotisations mensuelles⁽²⁾ dans la limite de 20 % :

1 carte de paiement ⁽¹⁾ +	}	1 produit ou service ⁽¹⁾	=	5 % de remise
		2 produits ou services ⁽¹⁾	=	10 %
		3 produits ou services ⁽¹⁾	=	15 %
		4 (ou plus) produits ou services ⁽¹⁾	=	20 %

Les produits et services concernés par l'offre e.LCL à la Carte sont identifiés dans le guide tarifaire par 

- Si vous souscrivez au service « Relevés et documents en ligne », LCL vous verse 0,25 € par mois.
- Si vous domiciliez vos revenus chez e.LCL vous bénéficiez annuellement d'une ristourne de 10 %, ou 37 % jusqu'à votre 30ème anniversaire, sur le montant total de vos cotisations (une fois la remise sur les produits et services déduites).

[Accéder au simulateur e.LCL à la carte](#)

⁽¹⁾ éligible(s) à l'offre et soumis à cotisation.

⁽²⁾ Les tarifs standard sont indiqués dans le Guide tarifaire disponible sur le site e.LCL.fr

Voir conditions sur le site e.LCL.fr

Sommaire

Extrait standard des tarifs*	5
Ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte	6
Ouverture, transformation, clôture	6
Relevés de compte	6
Tenue de compte	7
Services en agence	7
Banque à distance	9
Internet et Internet mobile	9
Téléphone	10
Moyens et opérations de paiement	12
Cartes	12
■ Cotisation des cartes	12
■ Utilisation des cartes	15
■ Autres prestations cartes et services sécurisés internet	16
Virements	18
Prélèvements / TIP	19
Chèques	19
Opérations avec l'étranger	20
Offres groupées de services	23
e.Formules ZEN Jeunes et Étudiants	23
Offres qui ne sont plus commercialisées	26
Irrégularités et incidents	29
Commission d'intervention	29
Opérations particulières	29
Incidents de paiement	30
Découverts et crédits	31
Découverts	31

Crédits à la consommation	32
Crédits immobiliers	34
Assurances liées aux Crédits immobiliers	37
Caution	39
Épargne et placements financiers	40
Épargne bancaire	40
Placements financiers	41
■ Service « Bourse Expert »	41
■ Les autres services titres	44
■ La gestion sous mandat	48
Assurances et prévoyance	50
Vie quotidienne	50
Assurance de Personnes	51
Assurance de Biens	52
Assurances qui ne sont plus commercialisées	53
Succession	54
Autres services	55
Résoudre un litige	56
Le lexique	57

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS*

Les tarifs ci-dessous sont hors offre groupée de services (package) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle.

Liste des services	Prix en euros
<ul style="list-style-type: none"> ■ Abonnement permettant de gérer ses comptes sur l'Internet (LCL interactif Option «Virements tiers») 	Gratuit hors du coût du fournisseur d'accès Internet
<ul style="list-style-type: none"> ■ Produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (LCL Avertis - Relevé hebdomadaire) 	1,00 € par mois , permettant de recevoir une alerte par semaine, soit pour information 12,00 € par an
<ul style="list-style-type: none"> ■ Carte de paiement internationale à débit immédiat (Carte Visa Cléo) 	39,96 € par an
<ul style="list-style-type: none"> ■ Carte de paiement internationale à débit différé (Carte Visa Cléo) 	39,96 € par an
<ul style="list-style-type: none"> ■ Carte de paiement à autorisation systématique (Carte Inventive Maestro) 	27,60 € par an
<ul style="list-style-type: none"> ■ Retrait en euros dans un DAB d'un autre établissement de la zone euro avec une carte de paiement internationale (Carte Visa Cléo) 	1,00 € par retrait , à partir du 4ème retrait par mois
<ul style="list-style-type: none"> ■ Virement SEPA occasionnel externe dans la zone euro (LCL interactif Option «Virements tiers») 	En agence : 3,90 € par virement Par l'Internet : Gratuit hors du coût du fournisseur d'accès Internet
<ul style="list-style-type: none"> ■ Frais de prélèvement 	Mise en place d'une autorisation de prélèvement : Gratuit Par prélèvement : Gratuit
<ul style="list-style-type: none"> ■ Commission d'intervention 	8,40 € par opération , avec un plafond de 168,00 € par mois
<ul style="list-style-type: none"> ■ Assurance perte ou vol des moyens de paiement (Sécurilion) 	28,80 € par an

* Les établissements de crédit se sont engagés, dans le cadre du Comité Consultatif du Secteur Financier (CCSF), à présenter en tête de leurs plaquettes tarifaires et sur l'Internet un extrait standard des tarifs.

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

Ouverture, transformation, clôture

■ Ouverture de votre compte	Gratuit
■ Délivrance de Relevés d'Identité Bancaire International (RIB/IBAN)	Gratuit
■ Transfert de compte dans une autre agence LCL	Gratuit
■ Enregistrement de votre changement d'adresse postale, téléphonique ou électronique	Gratuit
■ Clôture de votre compte de dépôt	Gratuit
■ Service bancaire de base ⁽¹⁾	Gratuit

⁽¹⁾ Pour les comptes ouverts sur désignation de la Banque de France dans le cadre de l'article L 312-1 du Code Monétaire et Financier

Relevés de compte

	Internet	Papier
■ Relevés de compte de dépôt		
– Relevé mensuel	Gratuit	Gratuit
– Relevé décadaire (par relevé)	0,65 €	1,30 €
– Relevé hebdomadaire (par relevé)	0,50 €	1,00 €
– Relevé quotidien (par relevé)	0,35 €	0,70 €
■ Relevés de compte épargne		
– Relevé semestriel	Gratuit	Gratuit
– Relevé mensuel ⁽²⁾ (par relevé)	0,74 €	1,47 €
– Relevé décadaire ⁽²⁾ (par relevé)	0,65 €	1,30 €
– Relevé hebdomadaire ⁽²⁾ (par relevé)	0,50 €	1,00 €
– Relevé quotidien ⁽²⁾ (par relevé)	0,35 €	0,70 €
■ Vos relevés personnalisés		
– La Synthèse (par trimestre) 	4,05 €	4,05 €

	Internet	Papier
– La Synthèse Financière (par trimestre)	-	14,28 €
■ Récapitulatif Annuel des Frais	Gratuit	Gratuit

⁽²⁾ Somme prélevée sur votre compte épargne sous réserve du respect du solde minimum réglementaire. À défaut, suppression du service et retour à un relevé semestriel Gratuit.

 Produits et services concernés par l'offre e.LCL à la Carte

Tenue de compte

Conservation sous dossiers d'avois inactifs

■ Par an	81,60 €
----------	---------

Frais de gestion de compte (hors Union Européenne)

■ Frais de gestion sur opérations particulières de compte non-résident	11,00 €
■ Tenue d'un compte sur livret ouvert au nom d'un résident hors Union Européenne (par compte et par an)	37,00 €

Services en agence

■ Retrait d'espèces dans votre agence	Gratuit
■ Retrait d'espèces dans une autre agence LCL	
– Avec votre chéquier et sous plafond périodique	Gratuit
– Avec votre chéquier et hors plafond ou avec particularités ⁽³⁾ , ou sans chéquier	7,65 €
■ Retrait d'espèces dans un automate LCL	Gratuit
■ Dépôt d'espèces sur votre compte de dépôt	Gratuit
■ Échange de monnaie pour les clients (aux guichets LCL)	Gratuit

⁽³⁾ Voir condition en agence

Conservation de votre courrier LCL à l'agence

■ Par compte et par an	72,83 €
------------------------	---------

Recherche d'adresse postale

■ Par adresse	60,18 €
---------------	---------

Fourniture d'attestation

■ Selon complexité (à l'unité) de	11,00 € à 22,00 €
-----------------------------------	-------------------

Recherche de documents

■ Document récent (- de 1 an, 1 exemplaire)	15,30 €
■ Document ancien (+ de 1 an, 1 exemplaire)	30,60 €
■ Par photocopie supplémentaire	0,87 €
■ Copie d'un relevé de compte	10,60 €

Location de coffre-fort

■ Volume standard de 31 dm ³ (dimension 25x25x50 en général) avec valeur du contenu du coffre limitée à 40 000 € (par an)	
– payée par prélèvement depuis un compte LCL	88,00 €
– payée en espèces ou chèque au guichet ⁽⁴⁾	98,00 €

⁽⁴⁾ Pour les locations antérieures au 15/10/2009.

BANQUE À DISTANCE

Vous accédez aux services de gestion de comptes en ligne depuis :

- Internet : <https://e.LCL.fr>, accès client ⁽¹⁾
- Internet mobile : mobile.LCL.fr ou depuis le lien reçu en envoyant « LCL » par SMS au 30130 ⁽²⁾
- LCL à l'écoute : 3938 ⁽³⁾

Pour tous ces services, vous disposez d'un code personnel d'accès unique.

⁽¹⁾ Frais de télécommunications et d'accès Internet à la charge du client selon opérateurs et fournisseurs d'accès.

⁽²⁾ SMS non surtaxé.

⁽³⁾ 0,34 € /mn, tarif TTC France Télécom au 1/09/2010, depuis un poste fixe en France métropolitaine.

Internet et Internet mobile

LCL interactif

■ Services essentiels		Gratuit
Ce service vous permet de gérer vos comptes sur Internet notamment :		
- Consultation de vos comptes et encours carte bleue		
- Souscription et consultation de vos relevés et documents en ligne		
- Virements internes entre vos comptes LCL, occasionnels ou permanents, immédiats ou différés		
- Commande de chéquiers, impression de RIB, commande de devises ou chèques de voyage		
- Devis d'Assurance de biens et de personnes, et gestion de vos contrats d'Assurance-Vie		
- Simulation et souscription de produits d'épargne, et demande de crédits en ligne		
■ Options payantes		
■ Option « Virements tiers » (par mois)		Gratuit
Effectuez gratuitement des virements vers tout compte, partout en France, et des virements internationaux en euros avec BIC/IBAN obligatoire.		
Gérez également les comptes de vos proches dont vous êtes mandataire ou représentant légal.		

■ Option « Bourse » (par mois)		Gratuit
Consultez et gérez vos portefeuilles-titres sur Internet.		
La commission pour transmission d'ordre de bourse non exécuté est gratuite et vous économisez 70 % sur le montant habituel des commissions proportionnelles d'ordres de bourse sur les ordres France (9 € minimum, hors impôt de bourse)		
■ Option « Bourse Expert » (par mois)		7,00 €
exonération si plus de 2 ordres facturés exécutés dans le mois		
Achat et vente de toutes valeurs mobilières (actions, obligations, bons, warrants et OPCVM) grâce au site broker de LCL.		
Accédez à des outils riches et performants, et à un service client de spécialistes.		



Produits et services concernés par l'offre e.LCL à la Carte

LCL sur Mobile

Ce service vous permet de gérer vos comptes sur votre téléphone mobile :	Gratuit ⁽⁴⁾
– Consultation de vos comptes et encours carte bleue	
– Virements internes entre vos comptes LCL ou sur RIB préenregistrés	
– Localiser une agence LCL	
– Consulter les numéros d'assistance (opposition chèques et cartes,...)	

⁽⁴⁾ Hors coût facturé par l'opérateur.

Téléphone

« LCL à l'écoute »

■ « LCL à l'écoute » au 3938 ⁽⁵⁾	sans abonnement
24 h/24, consultez vos comptes, effectuez vos virements, commandez des chèques et gérez votre Solution Crédit Renouvelable.	
Du lundi au vendredi de 8h à 22 h et le samedi de 9h à 17h30, un conseiller en ligne est à votre disposition.	

⁽⁵⁾ 0,34 € /mn, tarif TTC France Télécom au 1/09/2010, depuis un poste fixe en France métropolitaine.

LCL Avertis

Suivez votre compte ou soyez alerté par SMS envoyés sur votre téléphone portable.

■ Vous avez le choix entre 2 options :		
– Relevé de Compte (abonnement par mois) Solde, 4 dernières opérations et encours carte bleue, et mise à disposition de votre chéquier		
– Relevé quotidien		4,50 €
– Relevé bihebdomadaire		2,00 €
– Relevé hebdomadaire		1,00 €
– Alerte Compte sur solde et opérations (abonnement par mois)		3,50 €

 Produits et services concernés par l'offre e.LCL à la Carte

MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

Cartes

Cotisation des cartes

Les cartes de paiement et de retrait (cotisation annuelle)

Pour tout compte ouvert avant le 15/04/2009

■ Carte Visa Infinite (Hors Formule)		
– Débit immédiat ou débit différé		144,00 €
■ Carte Visa Premier (Hors Formule)		
– Débit immédiat ou débit différé		64,50 €
■ Carte Visa Cléo (Hors Formule)		
– Débit immédiat ou débit différé		31,97 €
■ Carte Inventive MasterCard (Hors Formule)		
– Débit immédiat ou débit différé		31,97 €

Pour tout compte ouvert à partir du 15/04/2009

■ Carte Visa Infinite		
– Débit immédiat ou débit différé		288,00 €
■ Carte Visa Premier		
– Débit immédiat ou débit différé		129,00 €
■ Carte Visa Cléo		
– Débit immédiat ou débit différé		39,96 €
■ Carte Inventive MasterCard		
– Débit immédiat ou débit différé		39,96 €
■ Carte Inventive Maestro		
		27,60 €

■ Carte LCL ISIC MasterCard	
– Débit immédiat ou débit différé	45,00 €
■ Carte LCL ISIC Maestro	33,00 €

 Produits et services concernés par l'offre e.LCL à la Carte

La personnalisation du visuel de la carte

■ Disponible pour les Cartes Visa Cléo, Inventive MasterCard et Inventive Maestro (par acte)	9,50 €
■ Disponible pour la Carte Visa Premier (choix d'image dans le catalogue uniquement) (par acte)	9,50 €

Les cartes pré-payées

■ Carte Indépendance (cotisation annuelle prélevée sur la carte)	15,00 €
– Activation de la carte et rechargement	Gratuit
– Consultation du solde et des dernières opérations	Gratuit
– Alerte solde par SMS	Gratuit*
– Réédition du code confidentiel ou du mot de passe multimédia	3,00 €
– Opposition	Gratuit
– Remplacement de la carte :	
– HS ou abîmée (en conservant le même visuel)	Gratuit
– demande de changement du visuel de la carte (6 visuels au choix)	9,50 €
– Demande de remboursement (après échéance ou suite à la fermeture du contrat)	1,00 €
– Modification du plafond d'usage	Gratuit

* sous réserve d'avoir souscrit l'option



Pour vous, c'est la liberté de recharger quand vous le souhaitez la carte de votre enfant, par virement occasionnel ou permanent. Pour votre enfant, c'est une carte de retrait et de paiement qui s'utilise en France comme à l'étranger.

[Voir conditions dans les conditions générales de la carte](#)

■ Carte Cadeau	
----------------	--

– Tarifs pour l'offreur (hors chargement de la carte)	
– La carte avec sa pochette	6,00 €
– Options additionnelles :	
– coffret haut de gamme	2,00 €
– message personnalisé	0,50 €
– Tarifs pour le bénéficiaire (déduits du solde disponible sur la carte)	
– Activation de la carte	Gratuit
– Consultation du solde et des dernières opérations	Gratuit
– Réédition du code confidentiel ou du mot de passe multimédia	3,00 €
– Opposition	Gratuit
– Demande de remboursement (après l'échéance)	1,00 €
– Frais de gestion mensuels des cartes périmées (à partir du 7ème mois après l'échéance)	1,00 €

La carte de crédit

■ Carte Visa Solution Crédit Renouvelable	16,00 €
---	---------

Le Porte-Monnaie Électronique

■ Carte PME Moneo	8,00 €
-------------------	--------



Le Porte-Monnaie Électronique Moneo est inclus gratuitement dans les Cartes Visa Infinite, Visa Premier, Inventive MasterCard, Inventive Maestro, LCL ISIC MasterCard, LCL ISIC Maestro.

Utilisation des cartes

Dans un pays de l'Union Européenne*

Zone Euro (y compris France)

■ Retrait d'espèces	
– Dans un automate LCL	Gratuit
– Dans un automate d'une autre banque	
– avec une Carte Visa Infinite, Visa Premier ou Visa Solution Crédit Renouvelable	Gratuit
– avec une Carte Visa Cléo, Inventive MasterCard, Inventive Maestro, LCL ISIC MasterCard, LCL ISIC Maestro, à partir du 4ème retrait par mois ou du 7ème retrait pour les détenteurs d'une e.Formule ZEN	1,00 €
– avec une Carte Indépendance à partir du 4ème retrait par mois	1,00 €
– avec une Carte Utilicarte, Carte Lion 7/7 PLUS ou Carte Indigo ⁽¹⁾	1,00 €
– Au guichet des banques (hors guichet LCL) :	
– avec la Carte Visa Infinite	3,30 €
– avec les autres cartes	4,50 €
■ Paiement	Gratuit

⁽¹⁾ Ce produit n'est plus commercialisé.

Hors zone Euro ⁽²⁾

■ Aux éventuelles commissions ci-dessus s'ajoute une commission de change :	0,50 % (minimum 0,65 €)
---	----------------------------

⁽²⁾ L'opération de change est effectuée au cours appliqué par Visa ou MasterCard au jour du traitement de l'opération.

* Voir lexique

Dans un pays étranger hors Union Européenne ⁽²⁾

■ Retrait d'espèces	
– Dans un automate	
– avec la Carte Visa Infinite	2,20 €
– avec les autres cartes	3,00 €
– Au guichet des banques	
– avec la Carte Visa Infinite	3,70 €

– avec les autres cartes	5,00 €
À la commission fixe ci-dessus s'ajoute une commission proportionnelle :	
– Avec la Carte Visa Infinite	2 % (minimum 0,65 €)
– Avec les autres cartes	2,70 % (minimum 0,65 €)
■ Paiement	
– Avec la Carte Visa Infinite	2 % (minimum 0,65 €)
– Avec les autres cartes	2,70 % (minimum 0,65 €)

⁽²⁾ L'opération de change est effectuée au cours appliqué par Visa ou MasterCard au jour du traitement de l'opération.

Autres prestations cartes et services sécurisés internet

Le remplacement d'une carte

■ Remplacement d'une carte à votre demande (détérioration)	9,50 €
■ Changement de visuel d'une carte (hors personnalisation)	9,50 €
■ Envoi d'une carte en recommandé ou Chronopost suite à votre demande	2,10 € (frais postaux en plus)
■ Envoi d'une carte en urgence suite à votre demande (service uniquement accessible aux Cartes Visa Premier)	25,00 € (frais postaux inclus)
■ Envoi systématique de la Carte Visa Infinite sous 48 h (sans demande préalable de votre part)	Gratuit

Le renouvellement d'un code confidentiel

■ Demande d'un nouvel envoi de code confidentiel	
– Pour la Carte Visa Infinite	Gratuit
– Pour les autres cartes	9,00 €
■ Demande de code confidentiel identique sur plusieurs cartes (pour un même titulaire et sur un même compte)	Gratuit

La demande d'opposition

■ Opposition à la demande du titulaire de la carte	Gratuit
--	---------

Le service e-Carte Bleue

■ Service de paiement sur Internet inclus dans les Cartes Visa Infinite, Visa Premier, Visa Cléo, et Visa Solution Crédit Renouvelable (dans le cadre des services de gestion par Internet)	Gratuit
---	---------



Effectuez vos achats sur Internet en toute sécurité

Grâce à ce service, vous disposez d'un numéro de Carte Bleue virtuel à usage unique !

Le service 3D Secure

■ 3D Secure : une authentification pour sécuriser vos paiements sur internet Toutes les cartes de paiements LCL disposent automatiquement de ce service.	Gratuit
---	---------

Virements

Les virements émis en euros (commission par opération)

	Internet	Agence
■ En faveur d'un compte LCL		
– Occasionnel	Gratuit	Gratuit
– Permanent	Gratuit	Gratuit
■ Virement occasionnel vers une autre banque en France virement SEPA* et virement européen*		
– avec RIB/IBAN + BIC	Gratuit ⁽³⁾	3,90 €
– sans RIB/IBAN + BIC		12,90 €
■ Virement permanent vers une autre banque en France		
– avec RIB/IBAN+BIC (à l'unité)	Gratuit ⁽³⁾	0,98 €
■ Virement en euros à l'exclusion du virement SEPA* et du virement européen*		consulter la rubrique « les opérations avec l'étranger »

Le compte de la banque du bénéficiaire est crédité au plus tard 3 jours ouvrables⁽⁴⁾ après le débit de votre compte sous réserve de provision suffisante ainsi que de l'exactitude des coordonnées du bénéficiaire (1 jour ouvrable à compter du 01/01/2012). Ce délai est porté à 4 jours ouvrables pour les ordres transmis sur support papier (2 jours ouvrables à compter du 01/01/2012).

Les ordres de virement sont acceptés uniquement avec l'option de frais « Share » qui correspond à un partage des frais entre le donneur d'ordre qui supporte les frais d'émission et le bénéficiaire qui supporte les frais d'encaissement de sa banque.

* Voir lexique

⁽³⁾ Avec souscription de l'option « Virements tiers » de LCL interactif.

⁽⁴⁾ Les jours ouvrables correspondent aux jours ouvrés de la banque c'est-à-dire tous les jours du lundi au vendredi, à l'exception des cas où ces jours sont considérés comme des jours fériés légaux au sens de l'article L3133-1 du Code du Travail, ainsi que du vendredi Saint et du lendemain de Noël

Les virements reçus en euros

■ Virement reçu d'une autre banque en France, virement SEPA* et virement européen*	Gratuit
■ Virement reçu en euros à l'exclusion du virement SEPA* et du virement européen*	consulter la rubrique « les opérations avec l'étranger »

Votre compte est crédité à réception des fonds par la banque. En cas de conversion monétaire, le crédit en compte est réalisé après conversion monétaire et dans ce cas, un délai supplémentaire de 2 jours ouvrés est nécessaire à l'opération de change.

* Voir lexique.

Prélèvements / TIP

Les prélèvements National et SEPA ⁽⁵⁾

■ Mise en place et gestion d'une autorisation de prélèvement	Gratuit
■ Paiement d'avis de prélèvement, de TIP et de télé-règlement	Gratuit
■ Opposition/révocation (par acte)	Gratuit

⁽⁵⁾ Date de démarrage du prélèvement SEPA en France le 1/11/2010.

Chèques

■ Délivrance de votre chéquier en euros ⁽⁶⁾	Gratuit
■ Renouvellement automatique de votre chéquier	Gratuit
■ Envoi de votre chéquier à votre domicile en recommandé suite à votre demande	3,50 € (frais postaux en plus)
■ Conservation de votre chéquier à l'agence, 6 semaines	Gratuit
■ Remise de chèque payable en métropole	Gratuit
■ Paiement de chèque	Gratuit
■ Délivrance d'un chèque de banque	10,90 €
■ Opposition (par acte et par an)	
– En agence	13,00 €
– Par Internet	11,00 €

⁽⁶⁾ Pour les chèques barrés, non endossables.



La date de valeur d'une remise de chèque est de 1 jour ouvré après l'enregistrement de l'opération sur votre compte.

Opérations avec l'étranger

Les virements étrangers (hors virement SEPA* et virement européen*)

Virements émis

■ Transfert en euro vers un pays situé hors zone SEPA* ou libellé en devise	
– commission proportionnelle 0,1196 % jusqu'à 80 000 €	(minimum 16,50 €)
– commission proportionnelle 0,0598 % au-dessus de 80 000 €	(minimum 16,50 €)
– Frais forfaitaires de correspondants à la charge de l'émetteur (variables selon le pays concerné)	nous consulter
– Retraitement d'un virement (information incomplète ou erronée)	12,90 €
– Commission de change en cas d'achat de devises	nous consulter

* Voir lexique

Virements reçus

■ Rapatriement en euro d'un pays situé hors zone SEPA* ou libellé en devise	
– Commission forfaitaire	16,50 €
– Commission de change en cas d'achat de devises	nous consulter



Pour les opérations en devise d'un état membre de l'EEE*, le délai d'exécution ne peut excéder 4 jours ouvrables entre le débit de votre compte et le crédit de la banque du bénéficiaire.

Pour les opérations à destination d'un pays hors de l'EEE ou en devise non EEE, l'opération est réalisée dans les meilleurs délais.

En cas de conversion monétaire, le crédit en compte est réalisé après conversion monétaire et, dans ce cas, un délai supplémentaire de 2 jours ouvrés est nécessaire à l'opération de change.

Les opérations peuvent être réalisées avec l'option de frais « Share » (frais partagés entre le donneur d'ordre qui supporte les frais d'émission et le bénéficiaire qui supporte les frais d'encaissement de sa banque) mais également avec l'option de frais « Our » (tous les frais à la charge du donneur d'ordre) ou « Ben » (tous les frais à la charge du bénéficiaire).

* Voir lexique

Les chèques

Chèque à l'étranger

■ Paiement de chèque au profit de l'étranger	
– Chèque tiré sur un compte en euros ou en devises ouvert en France ⁽⁷⁾ commission proportionnelle de 0,1794 %	(minimum 38,87 €/ maximum 63,00 €)
■ Délivrance d'un chèque de banque	20,00 €
■ Encaissement de chèque payable à l'étranger, crédit immédiat sauf bonne fin ⁽⁸⁾	
– Chèque en euros payable dans un pays de l'Union Économique et Monétaire* (UEM) ou chèque libellé dans la devise du pays dans lequel il est payable ⁽⁹⁾	commission proportionnelle de 0,1794 % (minimum 17,75 €/ maximum 56,00 €)

Votre compte de dépôts est crédité au plus tard 6 jours ouvrés après enregistrement de l'opération sur votre compte.

– Chèque en euros payable dans un pays hors de l'UEM*	commission proportionnelle de 0,1794 % (minimum 17,75 €/ maximum 56,00 €)
---	--

Votre compte de dépôts est crédité au plus tard 11 jours ouvrés après enregistrement de l'opération sur votre compte.

■ Encaissement de chèque payable à l'étranger, crédit après encaissement ⁽⁹⁾	commission proportionnelle de 0,1794 % (minimum 18,54 €/ maximum 100,00 €)
---	---

* Voir Lexique

⁽⁷⁾ En outre, une commission proportionnelle de change est due en cas d'achat ou de vente de devises : 0,05 % jusqu'à 80 000 € et 0,025 % au-dessus de 80 000 € (minimum 13,50 €), sauf conditions spéciales mentionnées ci-dessus. Le cours de change appliqué est celui de la devise scripturale chez LCL.

⁽⁸⁾ En cas de retour impayé, une commission est perçue en sus des frais éventuels de la banque étrangère et du différentiel de change le cas échéant.

⁽⁹⁾ Hors frais éventuels du recouvreur.

Chèque de voyage en devises

■ Encaissement de chèque de voyage en devises	commission proportionnelle de 1,794 % (minimum 17,75 €/maximum 56,00 €)
---	--

Chèque de voyage

■ Vente par LCL de chèque de voyage	
– Chèque de voyage en euros	commission proportionnelle de 2,30 % (minimum 6,00 €)
– Chèque de voyage en devises : cours quotidien de vente de la devise fiduciaire par LCL ⁽¹⁰⁾ ⁽¹¹⁾	Disponible en agence
■ Achat par LCL de chèque de voyage	
– Chèque de voyage en euros	Gratuit
– Chèque de voyage en devises : cours quotidien d'achat de la devise fiduciaire par LCL ⁽¹⁰⁾ ⁽¹¹⁾	Disponible en agence

⁽¹⁰⁾ Frais forfaitaires selon devise : nous consulter.

⁽¹¹⁾ A compter du 1er Mars 2010 :

- frais forfaitaires de 3 € pour tous les ordres ≤ 100 € concernant les commandes de devises.
- frais forfaitaires de 3 € pour tous les ordres ≤ 50 € concernant les cessions de devises.

Change manuel

■ Vente et achat de billets de banque étrangers par LCL	
– En devises : cours quotidien de vente ou d'achat de la devise fiduciaire par LCL ⁽¹⁰⁾ ⁽¹¹⁾	Disponible en agence

⁽¹⁰⁾ Frais forfaitaires selon devise : nous consulter.

⁽¹¹⁾ A compter du 1er Mars 2010 :

- frais forfaitaires de 3 € pour tous les ordres ≤ 100 € concernant les commandes de devises.
- frais forfaitaires de 3 € pour tous les ordres ≤ 50 € concernant les cessions de devises.

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

e.Formules ZEN Jeunes et Étudiants

e.Formule ZEN Etudiant

Pour tous les étudiants de 18 à 25 ans (certificat de scolarité ou carte d'étudiant à l'appui)

Cette offre comprend :

- une autorisation de découvert pouvant aller jusqu'à 400 €

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Exemple : Pour un crédit consenti dans le cadre d'une e.Formule ZEN Etudiant sous la forme d'un découvert en compte de 400 € d'une durée d'un an éventuellement renouvelable utilisé en totalité et de façon permanente pendant un an. Au Taux Annuel Effectif Global révisable de 0 % (Taux débiteur annuel révisable de 0 %), le montant total dû s'élève à 400 € (dont 0 € d'intérêts (prélèvement trimestriel), pas de frais de dossier, hors assurance facultative, hors coût de la e.Formule ZEN Etudiant). Le coût du crédit (intérêts) est pris en charge par la banque. La nature même du découvert en compte ne permet pas l'indication d'un nombre et d'un montant d'échéances. Le coût standard de l'assurance facultative est de 0,75 € par mois, et s'ajoute au remboursement du crédit (si vous l'avez souscrite).

Offre réservée aux étudiants âgés de 18 à 25 ans détenteurs d'une e.Formule ZEN Etudiant sous réserve d'étude et d'acceptation définitive de votre dossier. Le découvert autorisé prend la forme d'un crédit par découvert en compte de dépôt permettant une position débitrice en continu, dans la limite autorisée par la banque, pendant toute la durée du prêt (supérieur à 3 mois). Le montant du découvert autorisé éventuellement mis en place est limité à 400 € ; il reste défini suite à l'étude de votre situation par LCL. Le coût total du découvert dépend de son montant et de sa durée d'utilisation. Il est remboursable à tout moment et au plus tard à sa date d'échéance ou à la date de clôture du compte de dépôt. Conditions en vigueur au 01/05/2011 susceptibles de variation. Vous disposez d'un délai légal de 14 jours calendaires révolus à compter de votre acceptation de l'offre, pour revenir sur votre engagement. L'Assurance Découvert Autorisé facultative est assurée par PACIFICA, entreprise régie par le code des assurances. Conditions et événements garantis indiqués au contrat
Prêteur : Crédit Lyonnais SA - 18, Rue de la République 69002 LYON N° ORIAS : 07 001878

- LCL interactif service essentiel + options «Virements tiers» et «Bourse» ⁽¹⁾, pour gérer votre compte sur Internet

■ Abonnement mensuel avec	
– Carte LCL ISIC Mastercard	2,00 €
– Carte LCL ISIC Maestro	1,50 €
– Carte Inventive MasterCard	1,50 €
– Carte Inventive Maestro	1,00 €

Avec la e.Formule ZEN Etudiant, vous ne payez pas d'intérêts débiteurs sur votre autorisation de découvert.

Avec la e.Formule ZEN Etudiant, vous bénéficiez de tarifs préférentiels sur :

■ l'abonnement mensuel au service de suivi de compte par SMS "LCL Avertis"	
– Relevé quotidien	1,50 €
– Relevé bihebdomadaire	0,70 €
– Relevé hebdomadaire	0,30 €
– Alerte compte	1,50 €
■ l'assurance de vos moyens de paiement, clés et papier "Sécurilion" ⁽²⁾	6 mois gratuits la première année

⁽¹⁾ En cas de résiliation de la e.Formule, le service ou l'assurance devient payant aux conditions tarifaires en vigueur.

⁽²⁾ Si souscription simultanée à la e.Formule.

L'assurance Sécurilion est assurée par PACIFICA (entreprise régie par le Code des assurances)

Selon les conditions et sous réserve des exclusions de garantie énoncées dans la notice d'information de l'assurance en cause.

e.Formule ZEN Spécial Partenariat

Pour tous les étudiants de 18 à 25 ans, des écoles partenaires LCL.

Pour savoir si votre école est partenaire, interrogez votre Conseiller.

Cette offre comprend :

- une autorisation de découvert pouvant aller jusqu'à 700 €

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Exemple : Pour un crédit consenti dans le cadre d'une e.Formule ZEN Spécial Partenariat sous la forme d'un découvert en compte de 700 € d'une durée d'un an éventuellement renouvelable utilisé en totalité et de façon permanente pendant un an. Au Taux Annuel Effectif Global révisable de 0 % (Taux débiteur annuel révisable de 0 %), le montant total dû s'élève à 700 € (dont 0 € d'intérêts (prélèvement trimestriel), pas de frais de dossier, hors assurance facultative, hors coût de la e.Formule ZEN Spécial Partenariat). Le coût du crédit (intérêts) est pris en charge par la banque. La nature même du découvert en compte ne permet pas l'indication d'un nombre et d'un montant d'échéances. Le coût standard de l'assurance facultative est de 0,75 € par mois, et s'ajoute au remboursement du crédit (si vous l'avez souscrite).

Offre réservée aux étudiants âgés de 18 à 25 ans inscrits dans les écoles partenaires de LCL (voir en agence) et détenteurs d'une e.Formule ZEN Spécial Partenariat sous réserve d'étude et d'acceptation définitive de votre dossier. Le découvert autorisé prend la forme d'un crédit par découvert en compte de dépôt permettant une position débitrice en continu, dans la limite autorisée par la banque, pendant toute la durée du prêt (supérieur à 3 mois). Le montant du découvert autorisé éventuellement mis en place est limité à 700 € ; il reste défini suite à l'étude de votre situation par LCL. Le coût total du découvert dépend de son montant et de sa durée d'utilisation. Il est remboursable à tout moment et au plus tard à sa date d'échéance ou à la date de clôture du compte de dépôt. Conditions en vigueur au 01/05/2011 susceptibles de variation. Vous disposez d'un délai légal de 14 jours calendaires révolus, à compter de votre acceptation de l'offre, pour revenir sur votre engagement. L'Assurance Découvert Autorisé facultative est assurée par PACIFICA, entreprise régie par le code des assurances. Conditions et événements garantis indiqués au contrat

Prêteur : Crédit Lyonnais SA - 18, Rue de la République 69002 LYON N° ORIAS : 07 001878

- LCL interactif service essentiel + options «Virements tiers» et «Bourse» ⁽¹⁾, pour gérer votre compte sur Internet

- LCL Avertis, pour suivre votre compte par SMS.

■ Abonnement mensuel avec	
– Carte LCL ISIC Mastercard	2,00 €
– Carte Inventive MasterCard	1,50 €

Avec la e.Formule ZEN Spécial Partenariat, vous ne payez pas d'Intérêts débiteurs sur votre autorisation de découvert.

Avec la e.Formule ZEN Spécial Partenariat, vous bénéficiez de tarifs préférentiels sur

■ l'assurance de vos moyens de paiement, clés et papier "Sécurilion" ⁽²⁾	6 mois gratuits la première année
---	--------------------------------------

⁽¹⁾ En cas de résiliation de la e.Formule, le service devient payant aux conditions tarifaires en vigueur.

⁽²⁾ Si souscription simultanée à la e.Formule.



Des Formules spécifiques :

Pour les apprentis aux métiers de l'artisanat et les étudiants des professions de santé, LCL a créé des e.Formules qui répondent à leurs besoins spécifiques : la e.Formule ZEN Futur Entrepreneur (1,50 €/mois avec la Carte Inventive MasterCard ou Visa Cléo et la e.Formule ZEN Futur Praticien (1,50 €/mois avec la Carte Inventive MasterCard ou Visa Cléo). Pour en savoir plus, contactez votre conseiller LCL.

Offres qui ne sont plus commercialisées

e.Formule ZEN

■ Abonnement mensuel à la e.Formule ZEN ⁽¹⁾	4,85 €
--	--------

L'offre comprend :

- un découvert en compte pouvant aller jusqu'à 8 000 € et l'Assurance Découvert Autorisé ⁽²⁾

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Exemple : Pour un crédit consenti dans le cadre d'une e.Formule ZEN sous la forme d'un découvert en compte de 1000 € d'une durée d'un an éventuellement renouvelable utilisé en totalité et de façon permanente pendant un an. Au Taux Effectif Global annuel révisable de 17,26 % (Taux débiteur annuel révisable de 15,93 %), le montant total dû s'élève à 1 159,30 € (dont 159,30 € d'intérêts (prélèvement trimestriel), pas de frais de dossier, hors assurance facultative, hors coût de la e.Formule ZEN. La nature même du découvert en compte ne permet pas l'indication d'un nombre et d'un montant d'échéances. Le coût standard de l'assurance facultative est de 0,75 € par mois, et s'ajoute au remboursement du crédit (si vous l'avez souscrite).

Offre réservée aux particuliers détenteurs d'une e.Formule ZEN sous réserve d'étude et d'acceptation définitive de votre dossier. Le découvert autorisé prend la forme d'un crédit par découvert en compte de dépôt permettant une position débitrice en continu, dans la limite autorisée par la banque, pendant toute la durée du prêt (supérieur à 3 mois). Le montant du découvert autorisé éventuellement mis en place est limité à 8000 € ; il reste défini suite à l'étude de votre situation par LCL. Le coût total du découvert dépend de son montant et de sa durée d'utilisation. Il est remboursable à tout moment et au plus tard à sa date d'échéance ou à la date de clôture du compte de dépôt. Conditions en vigueur au 01/05/2011 susceptibles de variation. Vous disposez d'un délai légal de 14 jours calendaires révolus en cas de vente à distance, à compter de votre acceptation de l'offre, pour revenir sur votre engagement. L'Assurance Découvert Autorisé facultative est assurée par PACIFICA, entreprise régie par le code des assurances. Conditions et événements garantis indiqués au contrat

Prêteur : Crédit Lyonnais SA - 18, Rue de la République 69002 LYON N° ORIAS : 07 001878.

- Sécürilion, l'assurance de vos moyens de paiement, clés et papiers ⁽²⁾
- LCL interactif service essentiel + options «Virements tiers» et «Bourse» ⁽³⁾, pour gérer votre compte sur Internet
- la Synthèse mensuelle de vos comptes, placements et encours de prêts

Dans le cadre de votre autorisation de découvert, vous profitez d'une exonération partielle d'intérêts débiteurs : jusqu'à 8 €/trimestre.

Avec la e.Formule ZEN, vous bénéficiez de :

- 20 % de réduction sur la cotisation mensuelle de la carte de la Formule ZEN LCL (tarif en vigueur dans le réseau d'agences physique) ⁽¹⁾⁽⁴⁾

– Carte Visa Infinite - débit immédiat ou différé	15,36 €
– Carte Visa Premier - débit immédiat ou différé	6,88 €
– Carte Visa Cléo - débit immédiat ou différé	2,13 €
– Carte Inventive MasterCard - débit immédiat ou différé	2,13 €

■ **20 % de réduction sur l'abonnement mensuel au service de suivi de compte par SMS**
 « LCL Avertis » ⁽⁴⁾

– Relevé quotidien	3,60 €
– Relevé bihebdomadaire	1,60 €
– Relevé hebdomadaire	0,80 €
– Alerte compte	2,80 €

■ **20 % de réduction sur l'assurance protégeant votre ordinateur**

– e-Sécurilion (par an) ⁽⁴⁾	24,00 €
--	---------

■ **50 % de réduction sur les frais d'opposition sur chèque, la délivrance de chèque de banque et la réédition de code confidentiel de votre carte**

⁽¹⁾ Le montant total prélevé au titre de votre e.Formule ZEN varie en fonction de la carte choisie. Si vous choisissez une carte dans le cadre d'une e.Formule ZEN, le montant de l'abonnement indiqué sur votre relevé inclura la cotisation mensuelle de la carte. Par exemple, si vous avez une e.Formule ZEN avec une Carte Inventive MasterCard, votre abonnement mensuel sera de : 4,85 € + 2,13 € soit 6,98 €.

⁽²⁾ En cas de résiliation de la e.Formule l'assurance est automatiquement résiliée.

⁽³⁾ En cas de résiliation de la e.Formule, le service devient payant aux conditions tarifaires en vigueur.

⁽⁴⁾ Pour les clients déjà détenteurs d'un des produits bancaires constitutifs de la e.Formule (à savoir la carte bancaire et les assurances, LCL interactif accès abonné et LCL Avertis, le montant de la cotisation attaché au(x) dit(s) produit(s) et service(s) et déjà acquitté à ce titre lui sera remboursé par crédit en compte de dépôt au prorata de la période couverte par ces cotisations et restant à courir. Ce calcul est effectué à partir de la date de souscription du service en cause, jusqu'à la date de souscription de la e.Formule.

L'assurance Securilion est assurée par PACIFICA - entreprise régie par le Code des assurances - selon les conditions et sous réserve des exclusions de garantie énoncées dans les conditions générales de l'assurance en cause.

e.Formule TRANQUILLITÉ

Cette e.Formule comprend le Service Épargne Passerelle, l'Assurance Revenus option 3 mois, une Autorisation de découvert⁽¹⁾, « la Synthèse » et Sécurilion.

■ Carte Visa Cléo	
– Débit immédiat	6,36 €
– Débit différé	6,68 €
■ Avec l'Assurance Revenus option 12 mois	supplément 1,50 €
■ Avec Sécurilion Famille	supplément 1,00 €

e.Formule SÉRÉNITÉ

Cette e.Formule comprend le Service Épargne Passerelle, l'Assurance Revenus option 6 mois, une Autorisation de découvert ⁽¹⁾, « la Synthèse » et Sécurilion.

■ Les Cartes	
– Carte Visa Premier	11,68 €
– Carte Visa Infinite	22,76 €
■ Avec l'Assurance Revenus option 12 mois	supplément 1,00 €
■ Avec Sécurilion Famille	supplément 1,00 €

⁽¹⁾ L'autorisation de découvert prendra la forme d'une facilité de caisse ou la forme d'un crédit par découvert en compte faisant l'objet d'une offre préalable de crédit – après étude et sous réserve d'acceptation du dossier.

IRRÉGULARITES ET INCIDENTS

Commission d'intervention

■ Commission d'intervention sur les opérations entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte et nécessitant un traitement particulier (absence de signature, insuffisance de provision ⁽¹⁾ ou anomalie matérielle détectée lors du traitement d'un virement)	
– Par opération (maximum : 20 par mois)	8,40 €
– Envoi d'un courrier simple	3,12 € (frais postaux en plus)
– Envoi d'un courrier recommandé	8,22 € (frais postaux en plus)

⁽¹⁾ Sauf pour les opérations ayant fait l'objet d'un rejet pour insuffisance de provision.

Opérations particulières

■ Saisie-attribution, avis à tiers détenteur, blocage de compte ou de coffre	106,00 €
■ Opposition administrative	10 % du montant dû au Trésor Public avec un maximum de 106,00 €

Incidents de paiement

■ Frais pour l'émission de chèque sans provision	
– Lettre d'information préalable pour chèque sans provision non rejeté	12,50 €
– Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision	
– Chèque ≤ à 50 €	30,00 €
– Chèque > à 50 €	50,00 €
Ce forfait inclut : la lettre d'information préalable, les frais de dossier, les frais par chèque impayé, les frais de lettre d'injonction, la délivrance d'un certificat de non-paiement, la constitution de provision bloquée affectée, la déclaration de mainlevée auprès de la Banque de France et les frais postaux.	
■ Chèque remis à l'encaissement et revenu impayé	
– Pour un motif autre que « sans provision » à l'exclusion des chèques payables à l'étranger	15,50 €
■ Formule de chèque non normalisée	
	7,85 €
■ Déclaration Banque de France pour chèque payé pendant l'interdiction bancaire	
	27,00 €
■ Inscription au fichier Banque de France avec blocage par la banque de la carte pour usage abusif (hors Carte Indépendance ou Cadeau)	
	32,00 €
■ Les opérations refusées pour insuffisance de provision (autres que chèque)	
– Par valeur rejetée : Montant de l'ordre de paiement rejeté dans la limite de	20,00 € ⁽²⁾

⁽²⁾ Comprenant la commission d'intervention relative aux opérations entraînant une irrégularité de fonctionnement de compte et nécessitant un traitement particulier

Lorsque plusieurs demandes de paiement concernant la même opération de paiement ont été rejetées par la banque, le payeur peut demander le remboursement des frais perçus au titre de ces incidents au-delà du montant facturé pour le premier rejet. La preuve que ces demandes de paiement concernent la même opération de paiement est apportée par le payeur par tout moyen.

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

Découverts

■ Le découvert non convenu ou non formalisé	
– Taux effectif global annuel maximal	plafond du taux réglementaire ⁽¹⁾
– Montant minimal d'intérêts débiteurs entraînant une perception	1,00 €
■ L'autorisation de découvert	
– Taux effectif global annuel maximal : plafond du taux réglementaire ⁽¹⁾ minoré de 1 à 9 % selon l'autorisation du découvert	nous consulter
– Montant minimal d'intérêts débiteurs entraînant une perception	1,00 €
– Frais de mise en place ou de renouvellement	Gratuit
– Assurance Découvert Autorisé facultative (Assurance Décès accidentel)	0,75 €/mois

⁽¹⁾ Taux plafond calculé par la Banque de France pour la catégorie « Découvert en compte aux particuliers », publié trimestriellement au Journal Officiel.

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Exemple : Pour un crédit prenant la forme d'un découvert en compte de 1000 € d'une durée d'un an éventuellement renouvelable utilisé en totalité et de façon permanente pendant un an. Au Taux Annuel Effectif Global révisable de 18,66 % (Taux débiteur révisable de 17,11 %), le montant total dû s'élève à 1 171,10 € (dont 171,10 € d'intérêts, hors assurance facultative, pas de frais de dossier). La nature même du découvert en compte ne permet pas l'indication d'un nombre et d'un montant d'échéances. Le coût standard de l'assurance facultative est de 0,75 € par mois, et s'ajoute au remboursement du crédit (si vous l'avez souscrite).

Offre réservée aux particuliers sous réserve d'étude et d'acceptation définitive de votre dossier. Le découvert autorisé prend la forme d'un crédit par découvert en compte de dépôt permettant une position débitrice en continu, dans la limite autorisée par la banque, pendant toute la durée du prêt (supérieur à 3 mois). Le montant du découvert autorisé éventuellement mis en place est limité (voir conditions en agence) ; il reste défini suite à l'étude de votre situation par LCL. Le coût total du découvert dépend de son montant et de sa durée d'utilisation. Il est remboursable à tout moment et au plus tard à sa date d'échéance ou à la date de clôture du compte de dépôt. Les intérêts sont prélevés au compte chaque fin de trimestre civil, soit en 4 fois pour un montant total annuel de 171,10 €. Conditions en vigueur au 01/05/2011 susceptibles de variation. Vous disposez d'un délai légal de 14 jours calendaires révolus, à compter de votre acceptation de l'offre, pour revenir sur votre engagement. L'Assurance Découvert Autorisé facultative est assurée par PACIFICA, entreprise régie par le code des assurances. Conditions et événements garantis indiqués au contrat

Prêteur : Crédit Lyonnais SA – 18, Rue de la République 69002 LYON N° ORIAS : 07 001878

Crédits à la consommation

Le crédit renouvelable

■ Solution Crédit Renouvelable	
– Taux	nous consulter
– Frais de dossier	Gratuit
– Assurance facultative	
– Formule Décès / Perte totale et irréversible d'autonomie / Incapacité de travail	0,30 % / mois du capital restant dû
– Formule Décès / Perte totale et irréversible d'autonomie / Incapacité de travail / Perte d'emploi	0,50 % / mois du capital restant dû

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Exemple : Pour une utilisation totale, en une fois et sans réutilisation de votre Solution Crédit Renouvelable (d'une durée d'un an renouvelable) de 3000 € faite le 01/05/2011, avec une mensualité le 1er du mois et une durée de remboursement de 29 mois. Au Taux Annuel Effectif Global révisable de 16,80 % (taux débiteur annuel révisable de 15,53 %), vous remboursez, 28 échéances de 126 € et une dernière ajustée de 84,61 € (échéances hors assurance facultative) soit un montant total dû de 3 612,61 € (dont 612,61 € d'intérêts, hors assurance facultative, pas de frais de dossier). Le coût de l'assurance facultative s'élève à 9 € maximum par mois (soit pour la 1ère échéance) et sera compris dans votre échéance de remboursement du crédit (si vous y souscrivez) ⁽¹⁾.

Offre réservée aux particuliers sous réserve d'étude et d'acceptation définitive de votre dossier. Le montant du crédit renouvelable éventuellement mis en place est limité (voir conditions en agence). Vous disposez d'un délai légal de 14 jours calendaires révolus, à compter de votre acceptation de l'offre, pour revenir sur votre engagement. Le coût total du crédit dépend du montant et de la durée d'utilisation du crédit. Conditions en vigueur au 01/05/2011, susceptibles de variations.

Prêteur : Crédit Lyonnais SA – 18, Rue de la République 69002 LYON N° ORIAS : 07 001878

⁽¹⁾ L'Assurance facultative du Crédit renouvelable est assurée par CACI vie et CACI non vie et distribuée par Le Crédit Lyonnais. Le coût de l'assurance facultative est calculé en fonction du capital restant dû. Le coût repris ici est calculé sur la base de la garantie Décès / Perte Totale et Irréversible d'Autonomie et Incapacité de travail pour un emprunteur seul. Conditions et événements garantis indiqués au contrat. La souscription à l'assurance facultative ne modifie pas le montant de l'échéance mais augmente le coût total du crédit et peut allonger sa durée..

Le prêt personnel

Les frais de dossier et le TEG sont indiqués sur le contrat de crédit.

■ Prêt personnel Solution Conso	
– Taux	nous consulter
– Frais de dossier	1 % du montant emprunté (minimum : 60,00 €/maximum : 150,00 €)
– Assurance Décès/Perte Totale et Irréversible d'Autonomie / Arrêt de Travail facultative	0,72 %/an du capital emprunté

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Exemple : Pour un prêt personnel de 10000 €, d'une durée de 60 mois. Taux débiteur annuel fixe de 6,80 %. Taux Annuel Effectif Global fixe de 7,46 %, vous remboursez 60 échéances de 199,03 €. Montant total dû de 11 941,80 € dont 1 841,80 € d'intérêts et 100 € de frais de dossier, hors assurance facultative. Le coût standard de l'assurance facultative est de 6 € par mois, et s'ajoute à l'échéance de remboursement du crédit (si vous l'avez souscrite).

Offre réservée aux particuliers sous réserve d'étude et d'acceptation définitive de votre dossier pour un prêt personnel jusqu'à 60.000 € et d'une durée comprise entre 49 et 60 mois. Pour toute autre durée de remboursement des conditions financières différentes s'appliquent. Voir conditions en agence. Conditions en vigueur au 01/05/2011 susceptibles de variation. Vous disposez d'un délai légal de 14 jours calendaires révolus, à compter de votre acceptation de l'offre, pour revenir sur votre engagement.

L'Assurance Emprunteur Conso facultative est assurée par CACI Vie et CACI non vie. Coût de l'assurance facultative calculé sur la base d'une garantie Décès Perte Totale et Irréversible d'Autonomie et Arrêt de Travail pour un emprunteur seul. Conditions et événements garantis indiqués au contrat.

Prêteur : Crédit Lyonnais SA - 18, Rue de la République 69002 LYON N° ORIAS : 07 001878

Crédits immobiliers

Une gamme complète de prêts pour un financement sur mesure de votre projet immobilier.

Les Solutions Projet Immo

■ Prêt à taux fixe	nous consulter
Durée : de 2 à 25 ans (durée de 2 à 30 ans pour les emprunteurs de moins de 36 ans)	
– Frais de dossier	1,20 % du montant emprunté
(minimum 400,00 € / maximum 1 000,00 €)	
LCL s'engage à vous donner un accord de principe en 2 jours et à vous envoyer des offres de prêts immobiliers en 2 semaines, sinon nous vous remboursons 200 € ⁽¹⁾ .	
⁽¹⁾ Soumis à conditions, consultez votre conseiller en agence	
■ Prêt à taux révisable	nous consulter
Durée : de 3 à 25 ans (durée de 3 à 30 ans pour les emprunteurs de moins de 36 ans)	
Taux fixe pendant deux ans puis révisé à chaque date anniversaire.	
Sécurité 1 : variation du taux plafonnée à plus ou moins 1 point par rapport au taux de départ.	
Sécurité 2 : variation du taux plafonnée à plus ou moins 2 points par rapport au taux de départ.	
– Frais de dossier	1,20 % du montant emprunté
(minimum 400,00 € / maximum 1 000,00 €)	
■ Prêt relais	nous consulter
Durée : jusqu'à 2 ans	
– Frais de dossier	Gratuit

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter votre conseiller.

Les prêts aidés par l'État

■ Nouveau Prêt à 0 %

[nous consulter](#)

Ce prêt est remboursable sans intérêt sur une durée plus ou moins longue, en fonction de votre niveau de revenus. Subventionné par le Ministère du Logement, il peut financer pour partie l'acquisition ou la construction de votre première résidence principale.

– Frais de dossier

Gratuit

■ Eco-Prêt à 0 %

[nous consulter](#)

Ce prêt est accessible à tout propriétaire sans condition de ressources. Remboursable sans intérêt, il permet de financer des travaux d'économie d'énergie dans la résidence principale de l'emprunteur ou de son locataire.

– Frais de dossier

Gratuit

■ Prêt Epargne Logement

[faire une simulation](#)

Accessible après une phase d'épargne sous forme de CEL ou de PEL.
Le montant du prêt et le taux appliqué sont déterminés en fonction des intérêts cumulés.

– Frais de dossier

Gratuit

■ Prêt Conventionné, Prêt à l'Accession Sociale (PAS)

Ces prêts réglementés peuvent ouvrir droit au versement de l'APL (Aide Personnalisée au Logement)

– Frais de dossier

1,20 % du montant
emprunté

(minimum 400,00 € /
maximum 600,00 €)

L'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de dix jours, la vente est subordonnée à l'obtention du prêt et si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit lui rembourser les sommes versées.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter votre conseiller.

Les frais spécifiques

■ Frais d'études en cas de construction de maison individuelle	
– Coût de l'opération inférieur ou égal à 600 000 €	275,00 €
– Coût de l'opération supérieur à 600 000 €	nous consulter

Dans le cadre d'une construction de maison individuelle, ces frais d'études s'ajoutent aux frais de dossier des prêts contractés.

■ Frais de mainlevée de garantie immobilière	100,00 €
■ Frais de renégociation	1 % du capital renégocié (minimum 400,00 € / maximum 1 000,00 €)



Besoins d'infos sur les taux de l'usure ?

Une notice d'information est à votre disposition en agence. N'hésitez pas à la demander à votre conseiller.

Assurances liées aux Crédits immobiliers

■ Assurance Décès/Perte totale et irréversible d'autonomie/Arrêt de travail

■ Pour un prêt amortissable (en % du capital emprunté)

Age de l'emprunteur à l'adhésion	Durée		
	≤ 7 ans	> 7 et ≤ 15 ans	> 15 ans
– moins de 30 ans	0,20 %	0,20 %	0,22 %
– de 30 ans à 35 ans	0,24 %	0,24 %	0,27 %
– de 36 ans à 45 ans	0,32 %	0,32 %	0,43 %
– de 46 ans à 59 ans	0,52 %	0,64 %	0,66 %
– de 60 ans à 69 ans	1,15 %	1,15 %	

■ Option Assurance Perte d'emploi (en % du capital emprunté)

– Indemnisation à hauteur de 50 % de la mensualité (maximum 1 200 €/mois)	0,30 % l'an
– Indemnisation à hauteur de 75 % de la mensualité (maximum 1 800 €/mois)	0,45 % l'an

■ Pour un prêt relais (en % du capital emprunté)

Age de l'emprunteur à l'adhésion	
– moins de 70 ans	0,28 % l'an

■ Pour un prêt in fine (en % du capital emprunté)

Age de l'emprunteur à l'adhésion	Durée	
	≤ 10 ans	> 10 ans et ≤ 15 ans
– moins de 56 ans	0,59 %	0,69 %



Le tarif de l'assurance proposé lors de la souscription est garanti sur toute la durée du prêt et n'évolue donc pas en fonction de votre âge.

Les investisseurs locatifs peuvent choisir entre l' « assurance Décès/Perte totale et irréversible d'autonomie / Arrêt de travail » ci-dessus et la formule ci-après.

Les non résidents peuvent souscrire uniquement la formule Décès/Perte totale et irréversible d'autonomie ci-après.

■ Assurance Décès/Perte totale et irréversible d'autonomie ⁽¹⁾		
■ Pour un prêt amortissable (en % du capital emprunté)		
Age de l'emprunteur à l'adhésion	Toutes durées	
– moins de 30 ans	0,20 %	
– de 30 ans à 35 ans	0,20 %	
– de 36 ans à 45 ans	0,25 %	
– de 46 ans à 59 ans	0,35 %	
– de 60 ans à 69 ans	0,65 %	
■ Pour un prêt relais (en % du capital emprunté)		
Age de l'emprunteur à l'adhésion		
– moins de 65 ans	0,24 %	
– de 65 ans à 69 ans	0,28 %	
■ Pour un prêt in fine (en % du capital emprunté)		
	Durée	
Age de l'emprunteur à l'adhésion	≤ 10 ans	> 10 ans et ≤ 15 ans
– moins de 56 ans	0,50 %	0,58 %

⁽¹⁾ Formule réservée aux investisseurs locatifs et aux non résidents.



Le tarif de l'assurance proposé lors de la souscription est garanti sur toute la durée du prêt et n'évolue donc pas en fonction de votre âge.

Le contrat groupe d'assurance emprunteur LCL est assuré par CACI VIE et CACI NON VIE. Tarifs hors surprimes éventuelles pour raisons médicales.

Caution

■ Délivrance de caution	
– Commission fixe	
– acte simple standard	50,00 €
– acte complexe non standard	125,00 €
Cette commission est prélevée lors de la délivrance de l'acte.	
– Commission proportionnelle au montant de la caution	1 % l'an
Cette commission, prélevée trimestriellement, correspond aux frais de gestion de la caution et s'ajoute à la commission fixe.	

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

Épargne bancaire

L'épargne bancaire LCL vous propose de nombreuses solutions d'épargne pour faire fructifier votre capital et vous aider à préparer l'avenir dans les meilleures conditions. Adaptées à chacun de vos projets, les solutions LCL vous permettent d'épargner en toute sérénité.

Les solutions pour rémunérer votre épargne disponible

Livret de Développement Durable

Livret A

Livret Cerise

Compte Sur Livret

Livret Jeune

Livret Zébulon

Livret d'Épargne Populaire

Pour plus de renseignements, [nous consulter](#)

La solution pour épargner sans déséquilibrer votre budget

<input type="checkbox"/> Service Épargne Passerelle (par an)	13,00 €
--	---------

Pour les détenteurs de Livret A : Passerelle est gratuit, même si le compte bénéficiaire est un autre compte (Zébulon, Livret jeune, LDD, CEL..).

Ce service vous permet de virer automatiquement un excédent de votre compte de dépôt sur votre compte épargne (Livret Jeune, Livret de Développement Durable...).

Vous choisissez le montant, la date du virement et fixez un seuil de déclenchement : si le solde de votre compte de dépôt est inférieur au seuil fixé à la date que vous avez choisie, le virement n'est pas effectué. Pratique pour équilibrer votre budget !

La solution pour épargner sans y penser

<input type="checkbox"/> Option System' Épargne*	Gratuit
--	---------

* Conditions dans les conditions générales de la carte en cause.

A chaque achat réglé en euro par carte, votre compte est débité de la somme arrondie à l'euro supérieur et aux cinq euros supérieurs. La différence est versée sur le compte d'épargne LCL de votre choix (LDD, Livret A, Livret Cerise, CSL, Livret Zébulon).

Les solutions pour devenir propriétaire

■ Plan d'Épargne Logement	
■ Compte d'Épargne Logement	

Pour plus de renseignements, [nous consulter](#)

Les solutions pour préparer votre retraite

■ Plan d'Épargne Retraite Populaire	faire une simulation
-------------------------------------	--------------------------------------

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter votre conseiller.

Le transfert d'un compte épargne dans autre établissement

■ Compte d'Épargne Logement	69,71 €
■ Plan d'Épargne Logement	69,71 €
■ Plan d'Épargne Populaire ⁽¹⁾	77,52 €

⁽¹⁾ Ce produit n'est plus commercialisé

Placements financiers

Service « Bourse Expert »

Vous êtes actif en Bourse. Avec « Bourse Expert », gérez votre portefeuille boursier sur Internet avec de véritables outils de salle de marché.

Les ordres de Bourse en France « Bourse Expert »

	Ordre réalisé via Internet option « Bourse Expert » ⁽²⁾
Commission fixe par ordre exécuté (courtage compris) hors frais de marché* :	
■ sur la tranche inférieure à 1 500 €	8 €
■ sur la tranche comprise entre 1 500 € et 7 700 €	14 €
■ sur la tranche supérieure à 7 700 €	4 € + 0,12 % ⁽³⁾
Commission pour transmission d'ordre non exécuté	Gratuit
Commission supplémentaire pour un Ordre avec Service de Règlement et livraison Différé ⁽⁴⁾ (OSRD)	
■ Commission de règlement différé (à l'achat ou à la vente)	0,022 % par jour

* Depuis janvier 2010, les frais de marché ne sont plus inclus dans la commission fixe par ordre exécuté. Les ordres peuvent être passés par différentes plates-formes. Les frais de marché varient en fonction de la plate-forme d'exécution. Dans le cas d'une internalisation d'un ordre, il n'y a pas de frais de marché.

Les ordres de Bourse à l'étranger « Bourse Expert »

	Ordre réalisé via Internet option « Bourse Expert » ⁽²⁾
Commission proportionnelle par ordre exécuté (courtage compris et impôt de bourse non compris)	0,55 %
■ Minimum de perception	16 €
Commission pour transmission d'ordre non exécuté	Gratuit

Warrants, Certificats, Bons et Droits « Bourse Expert »

	Ordre réalisé via Internet option « Bourse Expert » ⁽²⁾
Commission fixe par ordre exécuté (courtage compris)	8 €

⁽²⁾ Avec souscription à l'option « Bourse Expert » de LCL interactif : service avec abonnement.

⁽³⁾ Commission proportionnelle appliquée à partir du premier euro investi.

⁽⁴⁾ Cette commission est susceptible d'évoluer en fonction des conditions du marché.

La souscription d'actions ou de parts de SICAV et de FCP non domiciliés chez LCL

■ Perception par souscription	20,00 €
-------------------------------	---------

Les droits de garde « Bourse Expert »

De nombreux éléments entrent en compte dans le calcul des droits de garde des valeurs, notamment : le lieu de conservation (France ou étranger), la forme des titres (au porteur ou nominatifs)...

Les pourcentages sont appliqués sur l'évaluation boursière des valeurs, arrêtée au 31 décembre de l'année antérieure.	
■ Valeurs en dépôt en France et à l'étranger	0,12 %
■ Particularités	
– Minimum de perception par compte	15,00 €
– Valeurs émises par LCL	Gratuit
– Droits de souscription et d'attribution	Gratuit

– SICAV et FCP LCL	Gratuit
--------------------	---------



Vous bénéficiez de 40 % de réduction par compte sur la partie des droits de garde supérieure à 315 €.

Le compte titres ou PEA « Bourse Expert »

■ Commission de tenue de tout compte détenant des valeurs mobilières ⁽⁵⁾ au 31 décembre de l'année antérieure	Gratuit
--	---------

Le Service Information plus-values

■ Suivi annuel	Gratuit
----------------	---------

Le transfert de titres dans un autre établissement

■ Transfert de votre PEA	67,00 € (transfert de titres non inclus)
■ Transfert de titres	
– Dossiers déposés en France (par ligne) avec un minimum de 50,00 € par compte	9,00 €
– Dossiers déposés à l'étranger (par ligne)	40,00 €

⁽⁵⁾ La liste des OPCVM exonérés est à disposition dans les agences.

Les autres services titres

Constituer un portefeuille de titres, valoriser vos placements financiers, profiter du dynamisme de la Bourse... quels que soient vos objectifs, LCL vous accompagne pour optimiser votre patrimoine.

Les tarifs indiqués concernent les transactions sur les actions, les obligations, les bons et les droits. La facturation des ordres de bourse dépend notamment de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de l'ordre et de son mode de transmission (Internet, agence...).

Les ordres de Bourse en France

Commission par ordre exécuté (courtage compris) hors frais de marché* :	Ordre réalisé par un conseiller en agence	Ordre réalisé via Internet ⁽⁶⁾ hors « Bourse Expert »
■ Commission proportionnelle jusqu'à 10 000 €	1,30 %	0,39 %
■ Commission proportionnelle sur la tranche supérieure à 10 000 €	0,975 %	0,2925 %
■ Minimum de perception	12,00 €	9,00 €
■ Commission fixe	5,00 €	Gratuit
■ Commission pour transmission d'ordre non exécuté	4,00 €	Gratuit

* Depuis de janvier 2010, les frais de marché ne sont plus inclus dans la commission fixe par ordre exécuté. Les ordres peuvent être passés par différentes plates-formes. Les frais de marché varient en fonction de la plate-forme d'exécution. Dans le cas d'une internalisation d'un ordre, il n'y a pas de frais de marché.



Pour les obligations LCL, vous bénéficiez de 20 % de réduction sur les commissions d'achats et de ventes. Ces réductions ne sont pas cumulables.

⁽⁶⁾ Avec souscription à l'option « Bourse » de LCL interactif : service avec abonnement.

Les ordres de Bourse à l'étranger

Commission par ordre exécuté (courtage compris et impôt de bourse non compris) :	Ordre réalisé par un conseiller en agence	Ordre réalisé via Internet ⁽⁶⁾ hors « Bourse Expert »
■ Commission proportionnelle jusqu'à 10 000 €	1,60 %	1 %
■ Commission proportionnelle sur la tranche supérieure à 10 000 €	1,30 %	1 %
■ Minimum de perception	45,00 €	40,00 €
■ Commission fixe	20,00 €	15,00 €
■ Commission pour transmission d'ordre non exécuté	Gratuit	Gratuit

⁽⁶⁾ Avec souscription à l'option « Bourse » de LCL interactif : service avec abonnement
La souscription d'actions ou de parts de SICAV et de FCP non domiciliés chez LCL

■ Perception par souscription	20,00 €
-------------------------------	---------

Les droits de garde

De nombreux éléments entrent en compte dans le calcul des droits de garde des valeurs, notamment : le lieu de conservation (France ou étranger), la forme des titres (au porteur ou nominatifs)...

Les pourcentages sont appliqués sur l'évaluation boursière des valeurs, arrêtée au 31 décembre de l'année antérieure.	
■ Valeurs en dépôt en France	
– Titres en EUROCLEAR au porteur	0,25 %
– Titres nominatifs ou hors EUROCLEAR	0,40 %
– Or, autres valeurs	0,77 %
■ Valeurs en dépôt à l'étranger	
■ Particularités	
– Minima de perception par ligne	
– titres cotés ou évalués	5,30 €
– titres non cotés et non évalués	10,00 €
– Minimum de perception par compte	15,00 €
– Valeurs émises par LCL	Gratuit
– Droits de souscription et d'attribution	Gratuit
– SICAV et FCP LCL	Gratuit



Vous bénéficiez de 40 % de réduction par compte sur la partie des droits de garde supérieure à 315 €.

Le compte titres ou PEA

■ Commission de tenue de tout compte détenant des valeurs mobilières ⁽⁷⁾ au 31 décembre de l'année antérieure	20,00 € (par an, droits de garde non inclus)
--	---

⁽⁷⁾ La liste des OPCVM exonérés est à disposition dans les agences.

Le Service Information plus-values

■ Suivi annuel	Gratuit
----------------	---------



Un outil pour gérer plus facilement votre fiscalité

Grâce au Service Information plus-value, vous disposez d'une synthèse des ordres de bourse effectués au 31 décembre de l'année précédente.

Très utile, ce document vous renseigne sur la fiscalité des plus-values réalisées.

Le transfert de titres dans un autre établissement

■ Transfert de votre PEA	67,00 € (transfert de titres non inclus)
■ Transfert de titres	
– Dossiers déposés en France (par ligne) avec un minimum de 50,00 € par compte	9,00 €
– Dossiers déposés à l'étranger (par ligne)	40,00 €

La négociation de l'or

■ Commission par ordre exécuté ⁽⁸⁾	
– Commission proportionnelle	2,5 %
– Minimum de perception	30,00 €

⁽⁸⁾ Taxe spécifique sur les ventes d'or, en plus : 8 % depuis le 01/07/2006.

La gestion sous mandat

Si vous souhaitez nous confier la gestion de votre portefeuille, LCL met à votre disposition les services d'un Pôle de spécialistes pour construire, structurer et gérer vos investissements avec une gestion personnalisée et un suivi permanent.

Selon votre situation patrimoniale et en fonction du portefeuille-titres ou du capital que vous souhaitez investir, LCL vous propose plusieurs formules de mandat de gestion.

Le Service Lion Patrimoine

Pour un capital ou un portefeuille-titres d'un montant compris entre 30 000 et 150 000 €

■ Commission de gestion trimestrielle prélevée à terme échu recouvrant :	
– Commission fixe	52,50 €
– Commission proportionnelle ⁽⁹⁾	0,105 %

⁽⁹⁾ Cette commission est appliquée au montant global des valeurs mobilières et des liquidités gérées, en compte au dernier jour ouvré de chaque trimestre civil, les valeurs mobilières étant évaluées au dernier cours connu à cette date.



Des profils de gestion variés :

Plusieurs orientations de gestion par niveau de risque/performance vous sont proposées : Sécurité, Équilibre, Dynamique ou Offensif.

Avec votre conseiller, vous choisissez la formule qui vous convient.

Le Service Gestion Privée

Pour un capital ou un portefeuille-titres d'un montant supérieur à 150 000 €

Tranche d'actifs gérés	Commission Trimestrielle ⁽¹¹⁾	
	Commission proportionnelle ⁽¹⁰⁾	Commission fixe
■ Inférieure à 500 000 €	0,0660 %	158 €
■ Comprise entre 500 000 € et 1 000 000 €	0,0525 %	158 €
■ Supérieure à 1 000 000 €	0,0395 %	158 €



Une gestion de portefeuille sur mesure

Les experts LCL saisissent les opportunités de marché identifiées selon l'orientation que vous avez choisie et les préconisations que vous avez formulées.

Conditions applicables aux clients souscrivant depuis le 1er janvier 2004.

⁽¹⁰⁾ Cette commission est appliquée au montant global des valeurs mobilières et des liquidités gérées, en compte au dernier jour ouvré de chaque trimestre civil, les valeurs mobilières étant évaluées au dernier cours connu à cette date.

⁽¹¹⁾ Commission de gestion trimestrielle prélevée à terme échu.

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

Une sélection d'assurances qui vous simplifie la vie

(Cotisation annuelle)

Vie quotidienne

■ Les assurances de vos moyens de paiement, papiers et clés		
– Sécurilion		28,80 €
– Sécurilion Famille		43,20 €
■ L'assurance qui défend vos droits en cas de litige		
– Protection Juridique		72,00 €
■ L'assurance de vos appareils numériques portables		
Un seul contrat protège tous vos appareils nomades contre le vol et le bris accidentel (Appareil photos numérique, téléphone mobile, ordinateur portable, console de jeux, baladeur numérique,...)		
■ Assurance Tous Portables		
– Formule complète		84,00 €
– Formule hors ordinateur portable		60,00 €
 Produits et services concernés par l'offre e.LCL à la Carte		
■ L'assurance qui couvre vos achats à distance et protège votre ordinateur		
– e-Sécurilion		30,00 €

Assurance de Personnes

■ Les assurances qui procurent un capital		
■ Capital MultiComptes : un contrat pour protéger l'ensemble de vos comptes (hors assurance vie et titres)		
– Individuel		18,00 €
– Famille		30,00 €
Quels que soient vos avoirs globaux moyens, une indemnité minimum de 6 000 € par assuré sera versée à vos proches (maximum de 120 000 € par assuré).		
■ Assurance Découvert Autorisé		9,00 €
Quel que soit le solde de votre compte, un capital en cas de décès correspondant au montant de l'autorisation de découvert enregistré à la veille du jour du décès sera versé à vos bénéficiaires, avec un minimum de 300 € et dans la limite de 8 000 €.		
 Produits et services concernés par l'offre e.LCL à la Carte		
■ L'assurance qui maintient votre niveau de vie en cas d'accident ⁽¹⁾ (cotisation mensuelle)		
■ Garantie des Accidents de la Vie		
Nouvelle gamme commercialisée à partir du 7/12/2009.		
Le tarif de la Garantie des Accidents de la Vie LCL (GAV LCL) est calculé en fonction du nombre de personnes à assurer dans votre foyer.		
■ Les Formules :		
– Individuelle (1 adulte)		14,00 €
– Couple (2 adultes)		21,00 €
	Nombre d'enfants	
	1	2 et plus*
– Protection enfant	6,00 €	11,00 €
– Famille monoparentale (1 adulte + enfant(s))	19,00 €	24,00 €
– Famille classique (2 adultes + enfant(s))	25,00 €	29,00 €

– Extension «Accidents professionnels» en option sur les Formules Individuelle, Couple et Famille	12,00 €
--	---------

⁽¹⁾ Dans la limite du plafond des garanties.

* Gratuité à partir du 3ème enfant jusqu'au 9ème enfant.

Le contrat GAV est assuré par PACIFICA (entreprise régie par le Code des assurances). Selon les conditions et sous réserve des exclusions de garantie énoncées dans la notice d'information de l'assurance en cause.

■ L'assurance qui complète les remboursements de la Sécurité Sociale	
■ Complémentaire Santé	disponible en agence



Faites votre devis d'assurance en ligne : Santé, Garantie des Accidents de la Vie, Habitation et Auto. Onglet assurance sur notre site e.LCL.fr (accès client).

Assurance de Biens

■ Assurance Multirisque Habitation	disponible en agence
■ Assurance Auto	disponible en agence

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter votre conseiller.

Assurance Auto, Assurance Multirisque Habitation, Complémentaire Santé, Capital MultiComptes, Assurance Tous Portables, Assurance Découvert Autorisé et les contrats Sécurilion, Sécurilion Famille et GAV LCL sont assurés par PACIFICA - entreprise régie par le Code des assurances - selon les conditions et sous réserve des exclusions de garantie énoncées dans les conditions générales de l'assurance en cause.

Protection Juridique est assurée par EUROPEENNE DE PROTECTION JURIDIQUE - entreprise régie par le Code des assurances - selon les conditions et sous réserve des exclusions de garantie énoncées dans les conditions générales de l'assurance en cause.

Le contrat e-Sécurilion est assuré par AXA France IARD - entreprise régie par le Code des assurances - selon les conditions et sous réserve des exclusions de garantie énoncées dans les conditions générales de l'assurance en cause.

Assurances qui ne sont plus commercialisées

Les assurances qui protègent vos proches en cas de décès accidentel

(Cotisation annuelle)

■ Les assurances qui procurent un capital	
Vous assurez à vos proches, en cas de décès accidentel, le versement d'une indemnité égale au solde de votre compte assuré à la veille du décès, dans la limite des montants indiqués dans la notice d'information.	
– Assurance Comptes Parrainés	
– Compte de dépôts, Compte sur Livret, CEL, Livret Cerise	11,00 €
– LDD, Livret Jeune, LEP	7,00 €
– Assurance Parrainage PEL/PEP/PEA	21,00 €
– PREVIPEP Lion PEP Modulable	31,48 €
■ L'assurance qui procure des revenus	
– Assurance Revenus	
– option 3 mois de revenus	15,62 €
– option 6 mois de revenus	19,00 €
– option 12 mois de revenus	31,48 €

Assurance Comptes Parrainés, Assurance Parrainage PEL/PEP/PEA, PREVIPEP et Assurance Revenus sont assurés par PACIFICA, entreprise régie par le Code des assurances.

Les assurances de votre téléphone mobile

■ Sécurimobile	
– Option standard	32,00 €
– Option standing	60,00 €
■ Sécurimobile option famille	
Complément de cotisation pour assurer tous les mobiles de la famille, à partir du 2ème mobile :	
– Option standard par mobile	26,00 €
– Option standing par mobile	48,00 €

Le contrat Sécurimobile est assuré par GAN COURTAGE IARD et JURIDICA (entreprises régies par le Code des assurances).

SUCCESSION

■ Commission de gestion de dossier perçue à l'édition de l'actif successoral en fonction des actifs détenus chez LCL à la date du décès puis chaque année jusqu'à la clôture du dossier	
– Inférieurs à 3 000 €	85,00 €
– De 3 000 € à 15 000 €	140,00 €
– Supérieurs à 15 000 €	
– fixe	170,00 €
– proportionnelle	0,50 % sur les actifs excédant 15 000 € avec un maximum de 765 €

AUTRES SERVICES

Magazine « I comme Info »

■ Nouveaux abonnements (par trimestre)
--

9,90 €

RÉSOUUDRE UN LITIGE

Pour faciliter les solutions aux problèmes particuliers, 3 niveaux de recours vous sont offerts :

Votre Agence

En premier lieu, votre agence ou un conseiller en ligne au **09 69 36 30 30**⁽¹⁾ répondra à vos questions et vous apportera toute explication.

Le Service relations clientèle

Si la réponse **apportée préalablement** par votre agence ne vous satisfait pas, vous pouvez vous adresser au Service relations clientèle, en joignant à votre correspondance la copie du courrier initial à votre agence et sa réponse :

LCL – Service relations clientèle
BC 302.02 94811 VILLEJUIF CEDEX

e-mail : relationsclientèle@lcl.fr

Le Médiateur

En dernier recours, le Médiateur vous apportera en toute indépendance et équité à l'appui des arguments avancés et conformément à la charte de la Médiation disponible à votre agence ou sur LCL.com :

Monsieur le Médiateur auprès de LCL
BC 26.84 – 75079 Paris cedex 02

⁽¹⁾ Coût d'un appel local pour tout opérateur, non surtaxé.

LE LEXIQUE

Lexique des opérations bancaires courantes

Ce lexique a été élaboré dans le cadre d'une concertation entre les banques, les pouvoirs publics et les associations de consommateurs sous l'égide du Comité Consultatif du Secteur Financier (CCSF).

Il est conçu à des fins purement informatives et destiné à vous aider à comprendre les termes employés dans vos relations bancaires au quotidien. Les termes utilisés dans le cadre de définitions et figurant également dans le lexique apparaissent en gras. Ces définitions sont indicatives et ne sauraient en aucun cas engager la responsabilité de LCL.

Abonnement :

convention passée avec une banque à un prix déterminé et périodique pour la mise à disposition régulière ou pour l'usage habituel de services.

Abonnement à des services de banque en ligne :

frais perçus par la banque pour un abonnement à son offre de services de banque en ligne (Internet, Internet mobile, SMS...).

Agence :

lieu d'accueil de la clientèle d'une banque.

Agios :

intérêts débiteurs perçus par la banque, généralement à l'occasion d'un découvert du compte, calculés en fonction de la somme, de la durée et du taux d'intérêt du découvert et auxquels s'ajoutent les frais et commissions.

Amortissement :

remboursement prévu en une ou plusieurs fois d'un emprunt. Selon le type d'emprunt, il peut être étalé dans le temps ou effectué en une seule fois en fin de contrat.

Autorisation de découvert :

accord donné par la banque permettant de bénéficier d'un découvert d'un montant maximum déterminé et remboursable selon des modalités convenues d'avance, notamment dans la convention de compte de dépôts ou dans un contrat.

Autorisation de prélèvement :

autorisation donnée par le client à sa banque de payer les prélèvements qui seront présentés par une société ou des créanciers désignés par l'autorisation.

Avis à tiers détenteur (ATD) :

procédure administrative (forme de saisie-attribution) permettant au Trésor Public ou à l'Administration fiscale d'obtenir le blocage puis le règlement, une fois le délai de contestation de deux mois expiré, de sommes qui lui sont dues au titre de certains impôts.

Banque :

établissement autorisé par la loi à assurer des opérations de banque, c'est-à-dire la réception de fonds du public, les opérations de crédit, ainsi que la mise à la disposition de la clientèle ou la gestion de moyens de paiement. Le terme « établissement de crédit » ou « caisse » est également utilisé.

Carte bancaire :

moyen de paiement prenant la forme d'une carte émise par un établissement de crédit et permettant à son

titulaire, conformément au contrat passé avec sa banque, d'effectuer des paiements et/ou des retraits. Des services connexes peuvent y être associés (assurance, assistance...).

Carte de crédit :

carte de paiement permettant à son titulaire de régler des achats et/ou d'effectuer des retraits au moyen d'un crédit préalablement et contractuellement défini.

Carte à autorisation systématique : carte de paiement à débit immédiat permettant à son titulaire de régler des achats et également d'effectuer des retraits dans les automates bancaires (DAB/GAB) après vérification de la provision disponible sur son compte de dépôts, sauf exception (péages par exemple). Les achats et/ou les retraits sont débités immédiatement.

Carte à débit différé :

carte de paiement permettant à son titulaire de régler des achats dont les montants sont débités, par la banque, généralement en fin de mois. Toutefois, les retraits sont débités immédiatement.

Carte à débit immédiat :

carte de paiement permettant à son titulaire de régler des achats et/ou d'effectuer des retraits dont les montants sont généralement débités au jour le jour.

Carte de retrait :

carte délivrée par la banque permettant d'effectuer exclusivement des retraits de billets dans des automates bancaires (DAB/GAB). Son utilisation peut être limitée ou non à un seul guichet bancaire, à une seule banque ou à une seule agence.

Change Manuel :

opération qui consiste à convertir des billets de banque d'une monnaie dans une autre monnaie. Cette opération donne généralement lieu à la perception d'une commission de change.

Chèque :

moyen de paiement normalisé avec lequel le titulaire (tireur) d'un compte donne l'ordre à son banquier (tiré) de payer au bénéficiaire du chèque la somme inscrite sur celui-ci.

La provision doit être disponible lors de l'émission du chèque et maintenue jusqu'à sa présentation.

Chèque de banque :

chèque émis par une banque à la demande du client, et dont le montant, immédiatement débité du compte de dépôts du client, est ainsi garanti. Les chèques de banque sont souvent exigés pour le règlement d'achats importants.

Chèque de voyage (ou « travellers cheque ») :

moyen de paiement acheté à la banque, libellé en euros ou en devises étrangères, payable à tous les guichets de la banque ou de ses correspondants à l'étranger et accepté par certains commerçants pour régler des achats.

Chèque sans provision :

chèque émis sur un compte de dépôts dont le solde disponible ou le découvert autorisé est insuffisant pour régler le montant du chèque. L'émetteur se voit interdit d'émettre des chèques jusqu'à ce qu'il régularise sa situation. L'émission d'un chèque sans provision entraîne des frais bancaires et éventuellement des pénalités à payer au Trésor

Public (si la régularisation n'a pas lieu dans un délai de 2 mois après l'interdiction). La provision doit être disponible dès l'émission du chèque et maintenue jusqu'à sa présentation.

Chéquier :

carnet comportant généralement 25 à 30 formules de chèques (ou « vignettes »).

Certaines banques donnent le choix du format du carnet.

Code BIC (Bank Identifier Code) :

code permettant d'identifier une banque au niveau international. Il se trouve sur le relevé de compte. Il est nécessaire au traitement automatisé des virements européens, SEPA et internationaux.

Code IBAN (International Bank Account Number) :

code permettant d'identifier un compte bancaire au niveau international. Il se trouve sur le relevé de compte. Il est nécessaire au traitement automatisé des virements européens, SEPA et internationaux.

Code RIB (Relevé d'Identité Bancaire) ou RIP (Relevé d'Identité Postal) :

code permettant en France d'identifier les coordonnées bancaires d'un client. Le RIB comporte le nom du titulaire du compte, le nom de la banque, le code établissement, le code guichet, le numéro de compte et la clé de contrôle. Désormais, y figurent également le code IBAN et le

BIC. Il peut être communiqué par le client à tous ses débiteurs ou créanciers pour permettre l'enregistrement automatique des opérations (virements, prélèvements, TIP) sur son compte.

Commission :

somme perçue par une banque en rémunération d'un service fourni à son client.

Compte de dépôts :

compte bancaire ordinaire (ou compte courant) utilisé pour gérer quotidiennement son argent. C'est sur ce compte qu'un client dispose en général d'une carte bancaire et d'un chéquier. Le compte doit être créditeur, sauf accord avec la banque.

Convention de compte de dépôts :

contrat écrit entre une banque et une personne physique n'agissant pas pour des besoins professionnels. Il précise les conditions dans lesquelles fonctionne ce compte ainsi que les droits de chacune des deux parties. Toute ouverture d'un compte de dépôts donne lieu obligatoirement à la signature d'une convention de compte de dépôts.

Cotisation à une offre groupée de produits et de services :

frais perçus périodiquement sur le compte d'un client pour la mise à disposition d'une offre de prestations de services groupées.

Cotisation carte :

frais perçus, généralement annuellement, sur le compte du client pour la mise à disposition ou le renouvellement d'une carte bancaire et des services correspondants.

Créancier :

personne physique ou morale à qui est due une somme d'argent.

Crédit (écriture de crédit) :

opération comptable qui augmente le solde du compte, par exemple à la suite d'un virement reçu, d'un dépôt d'espèces, ou d'une remise de chèque.

Crédit (opération de crédit) :

opération par laquelle un établissement de crédit met ou promet de mettre à disposition d'un client une somme d'argent moyennant intérêts et frais, pour une durée déterminée ou indéterminée. (Lorsque le crédit est dit gratuit, les frais et les intérêts sont nuls).

Crédit renouvelable :

opération par laquelle un établissement de crédit met ou promet de mettre à la disposition d'un client une somme d'argent moyennant intérêts et frais sur la partie utilisée. Cette somme est réutilisable au fur et à

mesure des remboursements en capital. Elle peut être remboursée à tout moment, en totalité ou en partie.

DAB (Distributeur Automatique de Billets) :

appareil qui permet de retirer une somme d'argent du solde du compte bancaire à l'aide d'une carte bancaire et d'un code confidentiel, dans des limites fixées à l'avance contractuellement.

Date d'opération :

date à laquelle l'opération est effectuée par le client.

Date comptable :

date à laquelle la banque enregistre comptablement l'opération sur le compte du client.

Date de valeur :

date de référence qui sert au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs.

Débit (écriture de débit) :

opération comptable qui diminue le solde du compte, par exemple à la suite de l'émission d'un chèque, d'un prélèvement ou d'un retrait d'espèces à un DAB.

Débiteur (nom) :

personne physique ou morale tenue de remplir une obligation. Le plus souvent, il s'agit de payer une somme d'argent à un créancier. Un compte de dépôts est dit débiteur lorsque son solde est négatif.

Débiteur (adjectif) :

position d'un compte de dépôts dont le solde est négatif, ou adjectif qualifiant des intérêts (intérêts débiteurs).

Découvert du compte :

position d'un compte de dépôts lorsque son solde est négatif. Cette situation peut avoir été contractualisée (autorisation de découvert) préalablement ou non par le banquier.

Dépassement :

fait d'excéder le montant d'un seuil (plafond autorisé) ; par exemple découvert du compte ou seuil de retrait d'espèces autorisé par carte bancaire.

Droit au compte :

droit qui vous permet, si vous n'avez pas ou plus de compte de dépôts et si une banque refuse de vous en ouvrir un, de demander à la Banque de France de désigner une banque où vous pourrez bénéficier d'un compte et des services bancaires gratuits associés au droit au compte.

Droits de garde :

frais perçus par la banque pour la conservation d'un portefeuille de valeurs mobilières (actions, obligations...).

Émission de chèque :

signature du chèque par son titulaire et remise ou envoi à son bénéficiaire.

Endos de chèque (ou « endossement ») :

formalités pour l'encaissement d'un chèque

(cf. remise de chèque), le bénéficiaire signe au dos du chèque. L'encaissement d'un chèque par votre banque, pour le porter sur votre compte, nécessite un endossement préalable de votre part.

Envoi de chéquier :

envoi postal auquel procède la banque pour vous adresser votre (vos) chéquier(s). Cet envoi est payant.

Espèces :

terme utilisé pour désigner les billets de banque et les pièces de monnaie.

Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision :

frais perçus forfaitairement par la banque pour un rejet de chèque lorsque le chèque a été rejeté pour défaut ou insuffisance de provision.

Frais :

montant prélevé par l'établissement de crédit au titre de la réalisation d'une opération ou de la fourniture d'un service.

GAB (Guichet Automatique de Banque) :

appareil qui permet à l'aide d'une carte bancaire et de son code confidentiel d'effectuer un certain nombre d'opérations sur un compte

(retrait d'argent, consultation du compte, commande de chéquier...), contrairement au DAB qui ne permet que des retraits de billets.

Incidents de fonctionnement du compte :

fonctionnement du compte hors du cadre défini contractuellement avec la banque ou de celui défini par la loi ou la réglementation (par exemple dépassement de découvert autorisé).

Instrument de paiement :

instrument (carte bancaire, chèque, prélèvement, virement, TIP et porte-monnaie électronique) mis à la disposition d'un client permettant de réaliser une opération (débit ou crédit) sur son compte. Il faut y ajouter les espèces.

Intérêts créditeurs :

somme due au client au titre de ses comptes rémunérés ou de ses placements. Le calcul de cette somme tient compte des dates de valeur.

Intérêts débiteurs :

somme due à la banque lorsqu'un compte présente un solde négatif pendant un ou plusieurs jours. Le calcul de cette somme tient compte des dates de valeur.

Lettre d'information préalable pour chèque sans provision :

lettre adressée par la banque, lorsque vous avez émis un chèque sans provision, préalablement au rejet du chèque. Elle vous informe des délais pour constituer la provision et régulariser votre situation ainsi que des conséquences, notamment financières, d'un éventuel rejet.

Libellé :

ensemble de mots et abréviations utilisés sur les relevés de compte et précisant la nature et l'origine des opérations.

Location de coffre-fort :

location d'un compartiment sécurisé par la banque dans ses locaux à un client, pour que celui-ci y dépose des valeurs personnelles.

Mise en place d'une autorisation de prélèvement :

enregistrement par la banque de l'autorisation de prélèvement donnée par le client. Elle est nécessaire et préalable au paiement des prélèvements.

Offre groupée de produits et services (ou « package ») :

offre globalisée de produits et services permettant de couvrir un ensemble de besoins d'un client. Chaque produit ou service peut être souscrit séparément.

Opposition administrative :

procédure administrative (forme de saisie-attribution) permettant au Trésor Public d'obtenir le blocage, puis le règlement, dans un délai de 15 jours, des sommes qui lui sont dues au titre d'amendes ou de condamnations pécuniaires.

Opposition carte par la banque :

opération par laquelle la banque refuse toute transaction en cas d'utilisation abusive d'une carte par le titulaire de la carte (client-porteur).

Opposition carte par le client-porteur (titulaire) :

opération par laquelle le titulaire (client-porteur) de la carte signale à sa banque, par courrier, Internet ou téléphone confirmé par courrier, la perte, le vol ou l'utilisation frauduleuse de la carte, ou le redressement/la liquidation judiciaire du bénéficiaire du paiement par carte.

Opposition chèque(s)/chéquier(s) par l'émetteur (titulaire) :

opération par laquelle l'émetteur d'un chèque ou le titulaire d'un chéquier, signale à sa banque, par courrier, Internet ou téléphone confirmé par courrier, la perte ou le vol ou l'utilisation frauduleuse du chèque/chéquier ou, le redressement/la liquidation judiciaire du bénéficiaire, de ce(ces) chèque(s)/chéquier(s).

Opposition sur prélèvement :

opération par laquelle le titulaire d'un compte donne l'ordre à sa banque, par courrier ou téléphone confirmé par courrier, de refuser à l'organisme émetteur la demande de(s) paiement(s) qu'il a présentée et pour laquelle une autorisation préalable de prélèvement avait été donnée.

Pays de l'Espace Économique Européen (EEE) :

pays de l'UE auxquels s'ajoutent l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège.

Pays de l'Espace SEPA (Single Euro Payments Area ou Espace Unique de Paiements en Euro) :

pays de l'Espace Économique Européen auxquels s'ajoute la Suisse et Monaco.

Pays de l'Union Économique et Monétaire (UEM) ou Zone Euro :

Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, France, Finlande, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Chypre et Malte.

Pays de l'Union Européenne (UE) :

Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovaquie, Slovaquie et Suède.

Porte-monnaie électronique :

moyen de paiement hébergé sur une carte (spécifique ou incorporée dans une carte de paiement) émise par un établissement de crédit et permettant à son titulaire d'effectuer des paiements de petits montants (actuellement moins de 30 euros). Il est rechargé par le client d'un certain montant et est utilisable chez les commerçants et prestataires de services adhérents.

Prélèvement National :

Le prélèvement national est un paiement initié par le créancier. C'est une opération qui permet à la banque, conformément à l'autorisation de prélèvement donnée par le client, de payer un créancier en débitant le compte de dépôts du client.

Prélèvement SEPA :

le mandat, signé par le débiteur, dont la gestion est assurée par le créancier. Cette autorisation peut être générale pour des opérations de débit récurrentes, ou unitaire pour une opération de débit ponctuelle.

Prélèvement impayé :

rejet d'un prélèvement par la banque quand le solde disponible du compte est insuffisant pour le régler.

Prêt :

opération par laquelle la banque met à la disposition d'un client une somme d'argent. En contrepartie, celui-ci verse à la banque des intérêts et divers frais et lui rembourse le capital selon des modalités déterminées dans un contrat. Les prêts sont de diverses formes, selon leur objet : prêt immobilier, prêt à la consommation (prêt personnel, prêt affecté...).

Recherche de documents :

prestation, généralement payante, de recherche et d'édition par la banque, à la demande du client, de documents concernant son compte (historique de compte, duplicata de relevés de compte, documents juridiques...).

Rejet de chèque :

refus de paiement, par la banque de l'émetteur, d'un chèque remis à l'encaissement par le bénéficiaire. Le refus est le plus souvent dû à un défaut ou à une insuffisance de provision.

Rejet de prélèvement :

refus du paiement d'un prélèvement du fait d'une insuffisance de provision ou d'une opposition demandée par le client.

Relevé de compte :

document récapitulatif des opérations enregistrées sur le compte d'un client pendant une période déterminée, généralement mensuelle. Il est conseillé de le conserver pendant 10 ans.

Remboursement périodique de prêt :

paiement à la banque, à l'échéance contractuelle convenue, d'une partie du capital et des intérêts auxquels s'ajoutent des frais d'assurance éventuels.

Remise de chèque(s) :

dépôt de chèque(s) par le client auprès de sa banque pour encaissement. Elle nécessite la signature du bénéficiaire au dos du chèque (endos) ainsi que l'indication du numéro de compte à créditer.

Retrait :

opération par laquelle un client retire de son compte, au distributeur de billets ou au guichet, une certaine somme en espèces dont le montant est porté au débit de son compte. Les conditions de facturation ne sont pas les mêmes suivant que le retrait est fait ou non auprès d'une autre banque que la sienne, et à l'intérieur ou hors de l'Union Européenne.

Saisie-attribution :

procédure juridique permettant à un créancier de se faire payer le montant de sa créance. Le créancier doit nécessairement disposer d'un titre exécutoire

(jugement). Il existe une somme insaisissable sur le compte (solde bancaire insaisissable) dans la mesure où ce compte est créditeur.

Solde bancaire insaisissable :

somme forfaitaire qui ne peut être saisie. Elle est destinée aux besoins alimentaires immédiats lorsque le compte est saisi. Toute personne, dont le compte est saisi peut, sur simple demande auprès de sa banque dans les 15 jours suivant la saisie, disposer de cette somme insaisissable égale au RMI « pour une personne seule », dans la limite du solde créditeur du compte. Le solde bancaire insaisissable n'est possible que sur un seul compte de dépôts même si le client en dispose de plusieurs.

Solde du compte :

différence entre la somme des opérations au débit et au crédit d'un compte. Le solde est dit créditeur (positif) lorsque le total de ses crédits excède celui de ses débits (solde positif), et débiteur (négatif) dans le cas contraire.

Taux d'intérêt :

pourcentage permettant de calculer la rémunération d'une somme d'argent pour une période donnée (jour, mois, année).

Télé-règlement :

moyen de paiement permettant de régler à distance une dette. Il est à l'initiative du débiteur.

Titre Interbancaire de Paiement (TIP) :

moyen de paiement envoyé par un créancier à l'appui d'une facture afin de la régler à une date précise. Le débit du TIP sur le compte du client peut intervenir dès réception du TIP du créancier.

Virement :

opération par laquelle un client donne l'ordre à sa banque de débiter son compte pour en créditer un autre. Il peut être occasionnel ou permanent.

Virement européen :

virement transfrontalier en euro vers/depuis un des pays de l'EEE d'un montant inférieur ou égal à 50 000 euros (règlement CE n° 2560/2001) entièrement automatisé avec coordonnées du bénéficiaire sous format BIC + IBAN.

Virement SEPA :

Virement en euro vers/depuis un des pays de l'espace SEPA (y compris la France), entièrement automatisé avec coordonnées du bénéficiaire sous format BIC + IBAN.

Le virement Sepa remplacera progressivement à la fois le virement domestique et le virement transfrontalier entre pays de l'espace SEPA.

Vos contacts chez e.LCL

PAR TÉLÉPHONE

Appelez le 0 820 000 777 n° indigo

(0,12€/mn, tarif TTC France Télécom au 01/09/2010,
depuis un poste fixe en France métropolitaine).

PAR INTERNET

Connectez-vous sur :

<https://e.LCL.fr> (la banque 100% en ligne)

Crédit Lyonnais - SA au capital de 1 847 860 375 € - SIREN 954 509 741 - RCS Lyon - Siège social : 18, rue de la République 69002 Lyon - Siège administratif : 19, bd des Italiens 75002 Paris - Numéro ORIAS : 07 001878 - Contrôlé par la Commission Bancaire : 73, rue de Richelieu 75002 Paris - Contrôlé par l'Autorité des Marchés Financiers : 17, place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 - Agréé par le Comité des Etablissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement : 39, rue Croix des Petits Champs 75001 Paris sous le N°30002

